



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

☎ 04.92.43.22.04 - 📠 04.92.43.55.95
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**GARDERIE PERISCOLAIRE MERIDIENNE
DE CHATEAUROUX-LES-ALPES**

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Personnel d'encadrement et gestion

Le service de garderie est organisé à l'initiative et sous la responsabilité de la Mairie de Châteauroux-les-Alpes. Le personnel est placé sous sa responsabilité.

La gestion des inscriptions se fait sur le cahier mis à disposition à l'entrée du groupe scolaire « le Rabioux », dans les limites fixées à l'article 5.

Article 2 : Horaires

Garderie des lundis, mardis, jeudis et vendredis	11h30 à 12h30 et 13h00 à 13h30
-----------------------------------------------------	---------------------------------------

Les heures de fonctionnement devront être impérativement respectées. Tout retard pourra entraîner un avertissement.

La garderie périscolaire du matin et du soir est assurée par le SIVU Les Loulou's

Article 3 : Objet

La garderie est un service proposé aux enfants scolarisés au groupe scolaire « Le Rabioux ». Ce n'est pas une étude surveillée. le nombre de places est limité à 14 en raison des obligations réglementaires. Les enfants devront être récupérés par des personnes majeures désignées par les parents.

Article 4 : Tarifs

Les tarifs de la garderie sont votés par le Conseil Municipal, ils sont publiés sur le site internet municipal et affichés à l'école La facturation sera établie par période avant et après repas. Les factures sont émises mensuellement et sont à régler au Trésor public exceptées les factures d'un montant inférieur à 5€ qui seront réglées en numéraire à la Mairie conformément à la réglementation. Toute réclamation (prix du repas, nombre de prestations facturées...) doit être adressée à la Mairie.

Article 5 : Conditions d'inscriptions

Les modalités ci-dessous doivent impérativement être respectées :

- **Aucune inscription ne sera prise en compte si les factures ne sont pas réglées.**
- **Ne seront admis à la garderie que les enfants inscrits.**

- En raison du COVID -19, les inscriptions se font uniquement par mail à l'adresse suivante mairie.05380@wanadoo.fr la veille avant 16h30 pour le lendemain ou pour la semaine, en indiquant bien les tranches horaires ou l'enfant devra être pris en charge.
- Les retards répétitifs pourront donner lieu à une surfacturation,
- Aucune inscription ne sera reçue en Mairie.

Article 6 : Comportement des enfants.

Les enfants doivent avoir un comportement convenable envers le personnel d'encadrement et leurs camarades. Les lieux d'accueil doivent être respectés.

Fait à Châteauroux-les-Alpes,
Le 31 août 2020

L'Adjointe déléguée
Noëlle ROUX

